

Informations concernant l'Assemblée générale mixte du 17 mai 2022

Les actionnaires de la société Établissements Maurel & Prom S.A. (la "Société") sont avisés qu'une assemblée générale mixte (ordinaire et extraordinaire) se tiendra, sur première convocation, le mardi 17 mai 2022, à 15 heures, 9 avenue Hoche, 75008 Paris, France.

Avertissement – Pandémie de Covid-19 :

Dans le contexte de l'épidémie de coronavirus (Covid-19), pour les actionnaires qui souhaiterait assister physiquement à l'assemblée générale, il est rappelé que leur accueil sera subordonné au respect des mesures sanitaires applicables lors de la tenue de l'assemblée générale.

Il est précisé que les modalités de participation à l'assemblée générale pourraient évoluer en fonction des impératifs sanitaires et/ou légaux. Les actionnaires sont donc invités à consulter régulièrement la page dédiée à l'assemblée générale 2022 sur le site de la Société :

<https://www.maureletprom.fr/fr/investisseurs/assemblees-generales>

Modalités de mise à disposition des documents préparatoires

Un avis de réunion a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (« **BALO** ») du 11 avril 2022 et contient l'ordre du jour et les projets de résolutions qui seront soumis à l'Assemblée Générale. Ce document ainsi que le rapport du Conseil d'administration y afférent peuvent être consultés sur le site Internet de la Société (www.maureletprom.fr, rubrique « Investisseurs », puis « Assemblée Générale 2022 »).

Les documents préparatoires à l'assemblée générale visés par l'article R. 22-10-23 du Code de commerce pourront être consultés sur le site Internet de la Société à l'adresse indiquée ci-dessus dans les délais prévus par la réglementation applicable. En outre, les documents préparatoires à l'Assemblée Générale visés aux articles L. 225-115, L. 225-116 et R. 225-83 du Code de commerce pourront être consultés, dans les délais prévus par la réglementation applicable, au siège social de la Société (51, rue d'Anjou, 75008 Paris).

À compter de la publication de l'avis de convocation, les actionnaires pourront demander à la Société de leur adresser les documents et renseignements mentionnés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'Assemblée Générale soit jusqu'au mercredi 11 mai 2022, de préférence par voie électronique à l'adresse suivante : ir@maureletprom.fr (ou par courrier à la Société, au siège social 51, rue d'Anjou – 75008 Paris ou par simple demande adressée à CACEIS Corporate Trust, Service Assemblées Générales, 14, rue Rouget-de-Lisle, 92862 Issy-les Moulineaux Cedex 9). Il est rappelé que les actionnaires au porteur devront justifier de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription en compte délivré par leur intermédiaire financier habilité.

Enfin, il est rappelé que toute personne justifiant de sa qualité d'actionnaire peut assister en personne à l'Assemblée, voter par internet via la plateforme VOTACCESS préalablement à l'assemblée générale ; voter par correspondance par voie postale ou voter par procuration au Président de l'assemblée générale ou à un tiers. Les modalités de participation à l'Assemblée sont notamment décrites dans l'avis de réunion de l'Assemblée qui a été publié au BALO. Ce document est disponible sur le site Internet de la Société (www.maureletprom.fr, rubrique « Investisseurs », puis « Assemblée Générale 2022 »).

Plus d'informations : www.maureletprom.fr

Contacts

Maurel & Prom

Relations presse, actionnaires et investisseurs

Tél. : +33 (0)1 53 83 16 45

ir@maureletprom.fr

NewCap

Communication financière et relations investisseurs / Relations médias

Louis-Victor Delouvrier / Nicolas Merigeau

Tél. : +33 (0)1 44 71 98 53 / +33 (0)1 44 71 94 98

maureletprom@newcap.eu

Ce document peut contenir des prévisions concernant la situation financière, les résultats, les activités et la stratégie industrielle de Maurel & Prom. Par leur nature même, les prévisions comportent des risques et des incertitudes dans la mesure où elles se fondent sur des événements ou des circonstances dont la réalisation future n'est pas certaine. Ces prévisions sont effectuées sur la base d'hypothèses que nous considérons comme raisonnables, mais qui pourraient néanmoins s'avérer inexactes et qui sont tributaires de certains facteurs de risques tels que les variations du cours du brut, les variations des taux de change, les incertitudes liées à l'évaluation de nos réserves de pétrole, les taux effectifs de production de pétrole ainsi que les coûts associés, les problèmes opérationnels, la stabilité politique, les réformes législatives et réglementaires ou encore les guerres, actes de terrorisme ou sabotages.